

Redonner à la presse écrite ses lettres de noblesse

Cotonou accueille depuis hier mardi 24 avril et ce jusqu'au 26 avril prochain, une importante rencontre des représentants des institutions de régulation des médias membres du réseau des Instances africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Ils sont à Cotonou dans le cadre du séminaire sur le thème « Défis et enjeux de la régulation de la presse écrite ».

Par Valentin SOVIDE

Une centaine de participants venus d'une vingtaine de pays d'Afrique prennent part aux travaux de ce séminaire qui permettra d'offrir aux instances de régulation membres du RIARC, un cadre de réflexion. L'objectif étant de mieux appréhender la problématique de la régulation de la presse écrite dans tous ses aspects (législatif et réglementaire, technique et technologique.). De même, les instances membres du RIARC auront des informations sur les spécificités, et les problèmes liés à la régulation de la presse écrite et, seront renseignés sur les expériences de chaque instance participante relatives aux cadres législatif et réglementaire de la régulation de la presse écrite. Quant aux instances ne régulant pas la presse écrite, elles seront édifiées sur les difficultés et les avantages de la régulation de la presse écrite. Aussi, sera-t-il proposé aux régulateurs, des pistes de réflexion et des exemples de bonnes pratiques pour une meilleure

régulation de la presse écrite. Vu l'importance de la rencontre, le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Théophile Nata, était entouré pour la circonstance par deux ministres, celui de la Communication, Max Ahouékè et celle chargée des Relations avec les Institutions, Safiatou Bassabi et de plusieurs présidents d'institutions. Théophile Nata a surtout salué l'intérêt que cette rencontre suscite et les efforts du gouvernement qui a soutenu l'organisation du séminaire de Cotonou portant sur le thème « Défis et enjeux de la régulation de la presse écrite ». Théophile Nata poursuit en rappelant que le RIARC qui compte trente-trois pays membres est une institution continentale d'intégration créée à l'occasion de la première Conférence des instances de régulation de la Communication d'Afrique tenue en juin 1998 à Libreville au Gabon. C'est un cadre formel de concertations et d'échanges entre les instances africaines de régulation de la communication. Son siège se trouve à Cotonou au Bénin et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en assure le secrétariat exécutif. Le RIARC a pour objectifs de contribuer, par la synergie des échanges, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune des instances membres; développer, entre les instances membres, les échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions; organiser entre instances membres, une étroite coopération en



La régulation de la presse écrite devient une question préoccupante pour les instances de régulation africaines

matière de formation et d'assistance technique, soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires; aider à mettre en place, dans chaque instance de régulation, un système fiable de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation au profit des instances sœurs; contribuer à asseoir l'autorité du RIARC dans les fora internationaux et régionaux toutes les fois que sont traités les problèmes de communication et de régulation de la communication pour faire du RIARC un interlocuteur privilégié des organes délibérants des institutions internationales régionales de développement. En procédant à l'ouverture officielle des travaux de ce séminaire, le vice-président en exercice du

RIARC, Abou Dramane Ousman, président de l'Observatoire national de la communication du Niger fait observer que le RIARC est une institution dont les instances régulent toutes la presse audiovisuelle, la presse écrite n'étant prise en charge que par certaines instances. La régulation de la

presse écrite est une réalité qui ne peut plus être ignorée en raison de sa spécificité. En effet, les modalités liées à la création et au fonctionnement de la presse écrite laissent peu de place à l'intervention du régulateur dont le rôle se limite, pour l'essentiel, au contenu des productions de presse. Abou Dramane Ousman est revenu de long en large sur le contenu de la presse écrite qui est souvent source de dérapages et de manquements graves à l'éthique et à la déontologie. Le foisonnement des journaux qualifié de printemps de la presse, la récurrence des dérapages, les difficultés que rencontre le régulateur dans l'exercice de ses fonctions d'encadrement, d'arbitrage, de contrôle et de sanction en ce qui concerne la presse écrite et bien d'autres problèmes fondent le RIARC à envisager cette rencontre majeure sur cette problématique. Au terme des travaux de ce séminaire, des propositions concrètes sont attendues en vue de jeter les bases d'une régulation satisfaisante de la presse écrite.